

C. E. L. I. B.

Commission "Préparation du VIIe Plan"

SYNTHESE DES TRAVAUX

Ce document soumis à la commission plénière présente les résultats des travaux de groupes

- Bilan du VIe Plan :
 - démographie, emploi
 - dépenses d'investissements publics de l'Etat en Bretagne

- Prospective, questions et propositions

- Préparation du VIIe Plan :
 - définition d'un objectif
 - propositions concernant la méthode
 - propositions concernant les équipements publics

Octobre 1973

Les données sont en millions de francs et les salaires
depuis la publication des comptes de l'Etat de la population de 1968.

Elles sont en millions de francs et les plus en plus
des pour l'emploi total. Les salaires sont
grâce surtout aux investissements de l'Etat, elles s'appliquent
pour l'agriculture et les autres secteurs de l'économie
natives de la population.

I - BILAN DU VIe PLAN EN BRETAGNE

de la population totale et de la population active.

DEMOGRAPHIE

- Démographie - Emploi

démographie

- Dépenses d'investissements publics
de l'Etat en Bretagne

de l'Etat de la population active

pour 1973 1.200.000
pour 1968 1.000.000

soit pour le VIe plan (1971-1975) une
croissance annuelle moyenne de plus de 1000 personnes
par an (contre 500 de 1961 à 1970) et 2.500 pour
la période 1968-1973 (contre 1000 de 1961
à 1968).

de la population active

| | | | |
|------|-----------|--------|--------|
| 1968 | 2.400.000 | 10.000 | - 0,4% |
| 1970 | 2.450.000 | 12.000 | + 0,5% |
| 1971 | 2.500.000 | 13.000 | + 0,5% |
| 1972 | 2.550.000 | 14.000 | + 0,5% |
| 1973 | 2.600.000 | 15.000 | + 0,5% |

de la population active

DEMOGRAPHIE EMPLOI

Les données dont on dispose ne sont que des estimations, depuis la publication des Résultats du Recensement Général de la population de 1968.

Elles sont de qualité inégale. De plus en plus précises pour l'emploi industriel et l'emploi tertiaire privé grâce surtout aux informations des ASSEDIC, elles s'améliorent pour l'agriculture, mais restent paradoxalement très approximatives pour le tertiaire public. Si les mouvements naturels de la population (naissance et décès) sont connus avec précision, il n'en est pas de même pour l'évolution de la population totale et du bilan migratoire.

DEMOGRAPHIE

Le nombre d'habitants des 4 départements bretons dénombré au Recensement de Mars 1968 était de 2.468.000.

L'objectif correspondant à la réalisation progressive de l'équilibre du bilan migratoire était

| | | |
|-----------|---|-----------|
| pour 1975 | : | 2.580.000 |
| pour 1985 | : | 2.800.000 |

soit pour la période du VI^e Plan (début 1971-1975) une progression annuelle moyenne d'un peu plus de 15000 personnes par an (compte tenu de l'estimation au 1/1/1971 : 2.503.300) La progression moyenne avait été de 12.000 personnes de 1962 à 1968.

Les estimations de l'I.N.S.E.E. pour le 1er Janvier de chaque année sont les suivantes :

| | | Augm. V. absolue | en Pourcentage |
|------|-----------|------------------|----------------|
| 1969 | 2.481.100 | 10.200 | + 0,41 |
| 1970 | 2.491.300 | 12.100 | + 0,48 |
| 1971 | 2.503.400 | 13.700 | + 0,54 |
| 1972 | 2.517.100 | 13.700 | + 0,54 |
| 1973 | 2.530.800 | | |

D'après ces estimations la progression est donc un peu moins rapide que prévue et reste très inférieure en pourcentage à la progression de l'ensemble de la population française.

Elle est également très différente entre départements bretons. La croissance de la population de l'Ille et Vilaine représente la moitié de la croissance régionale, celle du Finistère le quart environ. L'évolution des populations du Morbihan et des Côtes du Nord, maintenant positive, reste donc très faible.

La croissance de la population bretonne provient uniquement de la croissance naturelle (excédent des naissances sur les décès) de la population. Elle s'accélère légèrement grâce à une légère diminution de la mortalité alors que le nombre des naissances semble se stabiliser autour de 40.000 par an. On observe là aussi d'importantes disparités entre départements.

Le déficit du solde migratoire annuel serait maintenant inférieur à 1000 personnes par an (il était supérieur à 2000 par an de 1962 à 1968)

Le bilan excédentaire en Ille et Vilaine, équilibré pour le Finistère resté négatif seulement pour le Morbihan et les Côtes du Nord (perte de plus de 1.000 habitants par an au cours des 3 dernières années)

Ainsi l'un des objectifs traditionnels de la Bretagne, l'équilibre du bilan migratoire, sera sans doute atteint dès le VIe Plan. Il continue sans doute à recouvrir un fort déficit pour les classes jeunes, qui ne peut faire l'objet d'estimation précise.

Mais l'un des phénomènes les plus marquants consiste en l'accélération de la croissance urbaine.

Le rythme annuel moyen de croissance de la population des unités urbaines bretonnes de plus de 10.000 habitants est de 2,4% pour les trois dernières années.

L'accélération la plus notable concerne RENNES + 3,4% par an (1), l'écart se creuse ainsi entre la capitale régionale et les autres villes.

Toutes les villes d'Ille et Vilaine connaissent une accélération de leur croissance, mais les évolutions sont beaucoup plus diverses dans le reste de la Région.

(1) ce qui correspond approximativement à une augmentation de la population équivalente à celle de villes comme VITRE ou QUIMPERLE tous les deux ans.

EMPL O I

Les objectifs de création d'emplois fixés pour la fin 1975 sont résumés par le tableau suivant :

| | R.G.P. mars 1968 | 1.1.71 estimation | 1.1.76 objectif | évolution 1971-1976 | évolution annuelle |
|------------------------------------|------------------------|----------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|
| Agriculture | 330 | 286 | 225 | - 61 | - 12,2 |
| Secteur secondaire | 254 | 270 | 316 | + 46 | + 9,2 |
| dont Ind. transform. | 151 | 166 | 206 | + 40 | + 8 |
| Bâtiment & T.P. | 103 | 104 | 110 | + 6 | + 1,2 |
| Secteur tertiaire | 408 | 430 | 494 | + 64 | + 12,8 |
| Ensemble secteurs non agricoles | 662 | 700 | 810 | + 110 | + 22 |
| POPULATION ACTIVE TOTALE | 992 | 986 | 1035 | + 49 | + 9,8 |

L'objectif prioritaire concernait la création de 40 000 emplois industriels, soit 8 000 par an.

Le deuxième tableau permet de comparer le rythme d'évolution estimé pour 1971 et 1972 avec l'évolution moyenne annuelle nécessaire pour atteindre les objectifs.

| | 1971 | 1972 | Rythme annuel prévu par le Plan |
|------------------------------------|----------|----------|------------------------------------|
| Agriculture | - 12 000 | - 12 000 | - 12 200 |
| Secteur secondaire | + 6 400 | + 9 500 | + 9 200 |
| dont Ind. Transform. | + 6 300 | + 6 400 | + 8 000 |
| Bâtiment & T.P. | + 100 | + 3 100 | + 1 200 |
| Secteur tertiaire | + 11 800 | + 16 100 | + 12 800 |
| Ensemble secteurs non agricoles | + 18 200 | + 25 600 | + 22 000 |
| ENSEMBLE | + 6 200 | + 13 600 | + 9 800 |

Pour l'agriculture la perspective initiale pour la fin 1975-début 1976 était de 200 000 emplois. Une étude de la Chambre Régionale d'Agriculture, utilisant les statistiques de la Mutualité Sociale Agricole, permet de penser que l'estimation du début du Plan (286 000) est légèrement supérieure à la réalité.

Le rythme de diminution de la population active agricole se ralentit nettement, il était de 15 à 16 000 par an au cours de la décennie précédente, il serait de l'ordre de 12 à 13 000 actuellement. Le nombre d'attributions d'Indemnités Viagères de Départ (I.V.D.) a été très fort en 1969-1970-1971, puis s'est nettement ralenti après la période de démarrage. La revalorisation et les modifications des modalités d'attribution de cette indemnité, actuellement prévues et à priori souhaitables, notamment pour accélérer la modernisation de l'agriculture en Bretagne Intérieure, devraient provoquer une augmentation des départs mais moins marquée qu'autour de 1970.

Le niveau de la population active agricole bretonne devrait se situer autour de 220 000 fin 1975.

Pour l'ensemble du secteur secondaire, il faut rappeler que le rythme prévu pour le VIe Plan est à peine supérieur à celui constaté de 1962 à 1968 (+ 9 000 contre + 8 000 par an) mais avec une répartition très différente entre industries de transformation et Bâtiment et T.P. De 1962 à 1968 l'augmentation des effectifs du secondaire s'était répartie à peu près également entre les deux secteurs.

Pour le VIe Plan on s'attendait à une quasi stabilisation dans le Bâtiment T.P. (+ 1 200 par an). Après une diminution sensible de l'emploi en 1970, c'est ce qui s'est produit en 1971. Par contre, en 1972, les effectifs ont augmenté de plus de 3 000 personnes. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette croissance de 1972 - la suppression de l'exonération de l'impôt foncier dont l'effet est passager - le volume des travaux routiers du Plan Breton qui arrivent maintenant à un régime de croisière - l'augmentation du rythme de construction de logements individuels qui est passé de 24 000 à 27 000 par an (1). Il est difficile de dire s'il se stabilisera à ce niveau. De plus, des progrès de productivité importants sont encore possibles dans ce secteur qui traverse une crise sérieuse dans l'Ouest de la Région.

L'objectif de 110 000 emplois prévus pour 1975 paraît toujours réaliste.

(1) L'augmentation de ce rythme n'est pas sans danger dans la mesure où il correspondrait à une augmentation du nombre de résidences secondaires dont la localisation reste très difficile à maîtriser. Les informations actuelles ne permettent pas de le savoir.

Dans les Industries de Transformation, si le doublement du rythme d'augmentation des emplois ne s'est pas produit, la progression est sensible, plus de 6 000 emplois supplémentaires pour 1971 et 1972, le rythme ne devrait pas se ralentir en 1973 d'après les indices actuellement disponibles.

Mais l'augmentation ne s'est pas toujours produite dans les secteurs où elle était initialement prévue. Les analyses effectuées par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à partir des différentes sources disponibles aboutissent aux estimations d'augmentation des emplois en moyenne annuelle, suivantes :

| | Moyenne 1971-1972 | Prévision VIe Plan |
|------------------|----------------------|-----------------------|
| Electronique | 1 710 | 2 700 |
| Mécanique | 1 975 | 2 600 |
| Agro-Alimentaire | 750 | 1 200 |
| Autres | 1 935 | 1 500 |
| TOTAL | 6 370 | 8 000 |

Pour l'Electronique, il faut rappeler que ne sont comptés que les emplois de l'industrie privée au sens strict, l'augmentation provient pour l'essentiel du démarrage des 4 unités décentralisées en 1970-1971 (S.A.T., CGCT, AOIP, ERICSSON). L'augmentation des effectifs de l'Atelier de Réparation des P & T à Lanester, des organismes de Recherche comme le CNET, le CCET, le CELAR, est affectée au secteur tertiaire. L'objectif du VIe Plan n'est pas hors de portée si l'on tire tout le parti de la présence de ces centres de recherche, qui devraient permettre une diversification plus grande. Mais les décisions doivent être prises rapidement si l'on veut qu'elles produisent leurs effets d'ici 1975 et que le rythme actuel ne se ralentisse pas (une seule implantation nouvelle importante a été confirmée récemment : LTT à Dinard).

Pour le secteur de la mécanique, l'augmentation de 1971 provient de l'extension de CITROËN, il n'est pas sûr que le rythme actuel se maintienne, alors qu'il est déjà inférieur aux prévisions, sans nouvelles décentralisations. Or, il est à peu près acquis que les objectifs nationaux pour le secteur de la mécanique, pourtant déclaré prioritaire, ne seront pas atteints.

En ce qui concerne les industries agro-alimentaires qui, en fait, recouvrent des secteurs fort divers et à évolution divergente, la croissance globale a été nulle en 1971, mais a repris en 1972. Il semble d'ores et déjà exclu d'atteindre l'objectif de création de 6 000 emplois dans cette branche d'ici 1975, en Bretagne. Le rythme d'attribution de Prime d'Orientation Agricole (P.O.A.), qui pourrait être sensiblement amélioré par un allègement de la procédure, permet de penser que la croissance, sans doute modérée, peut se poursuivre.

Par contre, d'autres branches ont connu une croissance plus forte que prévue, notamment le bois et l'ameublement, et l'habillement. Ce rythme peut se maintenir surtout s'il est soutenu par quelques opérations de décentralisation. Malheureusement la pérennité de ces emplois n'est pas acquise notamment dans l'habillement (risques de transfert d'activités dans quelques années vers les pays peu développés à salaires faibles) et les qualifications sont médiocres. Les créations peuvent cependant permettre d'améliorer l'équilibre d'emplois masculins-féminins dans certaines villes.

L'évolution du secteur construction - réparation navale, directement liée aux décisions prises pour BREST, les activités liées à l'exploitation des océans ou à l'utilisation de "l'Autoroute Electronique de l'Ouest" n'auront sans doute pas d'incidence notable sur l'emploi avant la fin du VIe Plan, mais produiront leurs effets au cours du VIIe Plan.

Dans l'ensemble et malgré un progrès sensible par rapport à la décennie précédente, le rythme d'augmentation de l'emploi industriel ne permettra pas d'atteindre le principal objectif du VIe Plan en Bretagne qui était de 40 000.

Une croissance de 30 000 paraît vraisemblable si les aléas de la conjoncture internationale ou une crise monétaire grave (auxquels seraient beaucoup plus sensibles les activités bretonnes d'aujourd'hui) ne viennent pas perturber une progression due maintenant, essentiellement aux entreprises bretonnes ou récemment décentralisées.

Il est regrettable que l'Etat ait ralenti son effort de décentralisation au moment où, conjugué avec l'expansion des entreprises bretonnes, il aurait sans doute permis un décollage décisif de l'économie bretonne.

C'est pour le secteur tertiaire que les estimations restent les plus aléatoires. Elles deviennent plus précises pour les activités tertiaires privées, grâce aux ASSEDIC. Elles restent très imprécises pour le secteur public pour lequel la Mission Régionale estime une progression moyenne sur les 3 dernières années à 6 800 par an, ce qui paraît très optimiste.

Nous avons retenu pour 1971 l'estimation de la commission régionale de l'emploi : + 11 800 et pour 1972, celle de la Mission Régionale : + 16 100. Le rythme de croissance pour les deux premières années du Plan serait donc supérieur à celui prévu pour le VIe Plan (+ 12 800). Les données restent insuffisantes pour analyser les causes de cette croissance (liée en bonne partie à l'accélération de l'urbanisation) donc pour faire un diagnostic sur son évolution à venir.

Mais on peut penser que la progression des emplois tertiaires permettra de compenser quantitativement l'insuffisance de créations d'emplois industriels. Si le pronostic de la Mission Régionale, + 125 000 emplois non agricoles pour le VIe Plan paraît exagérément optimiste, il semble acquis que l'on dépasse une augmentation de 100 000 emplois non agricoles de 1971 à 1975.

Ce résultat correspondant globalement aux objectifs du VIe Plan en Bretagne, est quantitativement satisfaisant.

Il n'en est pas de même qualitativement : la qualification des emplois offerts ne correspond pas aux aspirations et au niveau de formation des demandeurs, leur répartition géographique provoque un déséquilibre croissant entre Haute et Basse Bretagne (avec cependant une amélioration en 1972) et entre Bretagne littorale et Bretagne intérieure, notamment dans les activités tertiaires.

Enfin, quelques faits nouveaux méritent d'être signalés. On constate une légère diminution de la durée hebdomadaire du travail dans l'industrie.

Les demandes d'emplois non satisfaites atteignent presque 20 000 personnes en fin 1972 (1). Mais les offres d'emplois non satisfaites tout en restant nettement inférieures, progressent beaucoup plus vite, elles atteignent 6 400 à la fin de 1972.

Le rythme annuel d'introduction de travailleurs étrangers atteint presque 1 000 par an. Le nombre d'immigrés habitant en Bretagne atteint maintenant presque 14 500 personnes, plus de la moitié sont actifs (près de 3 000 en Ille-et-Vilaine et Finistère, autour de 1 000 dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan). Près de la moitié travaille dans le Bâtiment T.P., la plupart viennent de la péninsule ibérique et d'Afrique du Nord.

Au cours du VIIe Plan l'effort des Pouvoirs Publics devra donc porter au moins autant sur la qualification et la répartition géographique des emplois nouveaux que sur leur nombre. Il devra tendre également à un meilleur équilibre entre offre et demande, l'effort déjà engagé dans le domaine de la formation permanente doit y concourir efficacement.

(1) Ce chiffre ne comprend pas les demandeurs sortis de la scolarité et n'ayant pas encore occupé un emploi. Il serait bon de les enregistrer car on connaît mal la proportion de ceux qui doivent encore quitter la région pour trouver un emploi correspondant à leur formation. Cette proportion reste très forte au sortir de l'enseignement supérieur, souvent supérieure à 50 %.

2 -

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS de l'ETAT
en BRETAGNE

Nous comparons ici les Autorisations de programme déléguées à la région de Bretagne en 1971 et 1972 et les dotations annoncées pour 1973 avec les enveloppes financières du Programme Régional de Développement et d'Équipement (P.R.D.E.) finalement retenues, et qui coïncident pour la plupart avec l'hypothèse basse du document présenté au début de 1972 aux Conseils Généraux et à la CODER (cf. tableau page suivante).

Ces données ont été fournies par la Mission Régionale et sont présentées par grands secteurs tels qu'ils avaient été définis dans le P.R.D.E. (Les dotations de la Rénovation Rurale n'ont pu être individualisées ici. Elles sont incluses dans les dotations globales) :

- I - Education - Formation
- II - Santé
- III - Equipements sociaux et culturels
- IV - Aménagement de l'espace et protection du milieu naturel
- V - Développement urbain
- VI - Communications
- VII - Développement économique.

Les secteurs IV et VII concernent en fait essentiellement l'Agriculture et les zones rurales. L'agriculture est la seule activité économique pour laquelle des objectifs de production ont été définis pour 1975. Nous avons donc pu les comparer avec les productions de l'agriculture bretonne connues pour 1971 et 1972.

Les Autorisations de Programme sont présentées en milliers de francs courants. La comparaison en francs constants donnerait évidemment des pourcentages nettement inférieurs puisque le taux d'inflation est, pour les 3 premières années du Plan, compris entre 6 et 8 % alors que celui qui avait été considéré comme admissible, c'est-à-dire légèrement inférieur à ceux de nos principaux concurrents, était de 3,2 %. Pour une rubrique où le niveau des investissements est à peu près constant, un taux de réalisation correct est évidemment de 60 % au bout de 3 ans. Pour les rubriques qui connaissent une progression importante et régulière, un taux de réalisation de 52 à 53 % au bout de la 3e année peut être considéré comme satisfaisant.

Nous distinguons dans cette analyse, comme on l'avait fait au début du VIe Plan, les grands projets -hors P.R.D.E.- des autorisations de programme qui représentent les participations financières de l'Etat aux dépenses d'investissement public des collectivités bretonnes. Elles sont distribuées le plus souvent par subventions, projet par projet, et dépendent donc pour une large part des possibilités de participation financière des collectivités locales par l'impôt ou par l'emprunt. La fiscalité locale peut donc être un frein décisif à la non réalisation du Plan ; malheureusement les données disponibles ne permettent d'avoir qu'une vue globale de la participation des différentes collectivités pour les principaux secteurs d'équipement. Il serait intéressant de comparer leur part relative à celles des autres régions ou à la moyenne nationale.

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution dans le temps des hypothèses financières en Autorisations de Programme pour l'ensemble du Plan, pour chaque secteur et grand projet. Il est à noter qu'au sein d'un même secteur un certain nombre de modifications ont été opérées au niveau des sous-secteurs. Nous ne mettrons en évidence que les modifications importantes intervenues entre l'hypothèse basse de l'Esquisse, l'hypothèse du P.R.D.E. et l'hypothèse que nous avons appelée "retenue" car c'est celle qui sert de base au calcul du taux d'exécution du Plan à la Mission Régionale.

Dans le secteur Education-Formation un peu plus de 5 millions ont été prélevés sur l'enveloppe réservée à l'École Vétérinaire (dans l'hypothèse basse du P.R.D.E.) qui ne serait pas réalisée dans la région pour être affectés à la Formation Professionnelle dans l'hypothèse retenue.

La CODER, réunie le 14 février 1972, émettait son avis sur l'Équipement Sanitaire en ces termes : "la Région ne peut se satisfaire d'une dotation inférieure à celle qui avait été prévue dans l'hypothèse haute de l'Esquisse... Non seulement les soins à la population, les impératifs du développement industriel et de l'emploi mais aussi les besoins de l'enseignement médical exigent de considérer ce chiffre comme un minimum ; et il y a urgence...". Ce sont surtout les établissements et services spécialisés de soins et de prévention qui ont fait les frais de cette diminution : leur enveloppe a été divisée par 2,1.

Rien de très particulier à signaler sur les enveloppes relevant de l'Agriculture, du Développement Rural et du Développement Économique (secteurs IV et VII). Il en est de même pour le secteur Équipement sportif et socio-éducatif.

Les enveloppes destinées aux équipements relevant du Développement urbain ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications entre les prévisions de l'hypothèse basse du P.R.D.E. et l'hypothèse retenue. C'est au sein du sous-secteur "circulation et transports en milieu urbain" que les enveloppes ont été modifiées. 9,1 millions ont été ajoutés aux équipements de catégorie I. 9,5 millions ont été retranchés de l'enveloppe prévisionnelle destinée aux équipements de catégorie III pour les répartir aux équipements de catégorie II. Notons que l'enveloppe affectée aux équipements de catégorie I, d'un montant de 50,4 millions fait semblant d'être l'objet d'un double compte : d'une part au sein de ce secteur du P.R.D.E., d'autre part au sein de l'enveloppe globale affectée au Plan Routier Breton. Il conviendrait donc de retrancher cette somme du P.R.D.E. pour avoir une estimation précise des crédits d'Etat affectés à la réalisation de la voirie en milieu urbain, hors Plan Routier Breton. Au sein du sous-secteur "réseaux et services urbains" 1,660 million a été prélevé sur l'assainissement et l'adduction d'eau pour être affecté, au niveau de l'hypothèse retenue, aux ordures ménagères. Enfin, 4 millions ont été ajoutés à la Rénovation Urbaine et à la restauration des secteurs sauvegardés (qui relèvent de la catégorie I) ; 1,5 million provient d'un prélèvement sur la viabilité secondaire des Z.A.C.

Entre l'esquisse et le P.R.D.E. l'enveloppe du secteur Communications a substantiellement diminué : de 26,5 %, les "routes en rase campagne" voyant leur enveloppe diminuer de 37 %, les "voies navigables" de 65 %, "l'aviation civile" de 27 %. Entre l'hypothèse basse du projet de P.R.D.E. et l'hypothèse retenue, 1,6 million a été ajouté au réseau départemental de 1ère catégorie et 12,5 millions ont été retranchés aux ports de commerce et aux ports de pêche principaux.

Evolution dans le temps des hypothèses financières
en autorisation de programme pour l'ensemble du Plan
pour chaque secteur inclus au P.R.D.E.

(en milliers de francs)

| SECTEURS inclus dans le PRDE | ESQUISSE REGIONALE Janvier 1971 | | | PRDE Décembre 1971 | | PRDE Hypothèse retenue |
|---|---------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|
| | Hypothèse haute | Hypothèse basse | Hypothèse moyenne | Hypothèse haute | Hypothèse basse | |
| Education - Formation | 740 200 | 649 000 | 702 000 | 775 300 + 10 000 | 721 800 + 10 000 | 721 200 + 10 000 |
| Santé | 195 000 | 145 000 | 195 000 | 155 400 | 121 400 | 121 400 |
| Equipements sociaux, cul- turels, administratifs | 272 000 | 227 000 | 245 000 | 272 600 + 12 000 | 251 300 + 6 000 | 251 300 + 6 000 |
| Aménagement de l'espace et protection du milieu naturel | 309 550 | 262 000 | 294 500 | 265 180 + 38 000 | 237 470 + 32 000 | 237 470 + 32 000 |
| Développement urbain | 376 800 | 295 000 | 305 000 | 362 650 + 5 000 | 314 800 + 5 000 | 326 400 + 5 000 |
| Communications | 214 000 | 189 500 | 202 000 | 154 230 + 8 000 | 152 230 + 7 000 | 141 330 + 7 000 |
| Développement économique | 602 500 | 502 500 | 556 000 | 394 640 + 57 000 | 371 000 + 52 000 | 371 000 + 52 000 |
| TOTAL | 2 710 050 | 2 270 000 | 2 500 000 | 2 380 000 + 130 000 | 2 170 000 + 112 000 | 2 170 100 + 112 000 |
| | | | | 2 510 000 | 2 282 000 | 2 282 100 |

Les + représentent les prévisions des dotations supplémentaires de la Rénovation Rurale.

Evolution dans le temps des hypothèses financières en autorisations de programme
pour l'ensemble du Plan pour les grands projets hors P.R.D.E.
et indication des crédits délégués en 1971 - 72 et 73

(en milliers de francs)

| GRANDS PROJETS hors P.R.D.E. | ESQUISSE REGIONALE janvier 1971 | | Hypothèse retenue | Crédits d'Etat délégués en 1971 - 72 - 73 | % | d'exécution |
|--|------------------------------------|--------------------|----------------------|---|-----------|-------------|
| | Hypothèse haute | Hypothèse basse | | | | |
| Plan Routier Breton | 1 390 000 | 1 020 000 | 1 000 000 | 610 000 | 61 % | |
| Télécommunications | 810 000 | 740 000 | 710 000 | 497 700 | 70,1 % | |
| Port de Brest | 158 500 | 76 000 | ** 33 000 | 10 100 | 20,2 % | |
| C. H. U. | 113 600 | 113 600 | *(100 000) | 6 300 | (6,3 %)* | |
| Enseignement supérieur | 238 400 | 188 900 | *(130 000) | 75 000 | (57,7 %)* | |
| TOTAL Grands Projets | 2 710 500 | 2 138 500 | 1 973 000 | 1 199 100 | 60,7 % | |
| TOTAL P.R.D.E. + Rénovatin: Rurale + Grands Projets | 5 420 550 | 4 408 500 | 4 255 100 | 2 309 882 | 54,2 % | |

* n'ayant jamais été notifiées à la Région ces enveloppes ne peuvent avoir qu'une valeur indicative

** seul l'apportement pétrolier a été retenu au grand projet

N.B. : Lors de sa visite en Bretagne le Premier Ministre a annoncé
- une dotation de 20 M.F. pour l'hôpital Sud de Remes en 1974
- l'engagement de travaux pour un montant global de 75 M.F.
pour le C.H.U. de Brest.

SECTEUR I - EDUCATION ET FORMATION

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteur et Sous-Secteurs | P.R.D.E. | Autorisations de programme | | | Total | % | Montant total |
|---|----------------------|----------------------------|---------|---------|-----------|----------|----------------------------|
| | hypothèse retenue | individualisées | | | 1971+1972 | | |
| | | 1971 | 1972 | 1973 | + 1973 | P.R.D.E. | pour 1971 - 1972 - 1973 |
| I - EDUCATION ET FORMATION | 731 200 | 105 697 | 108 636 | 112 876 | 327 209 | 44,75 | 379 143 |
| 11 - Enseignement du 1er degré | 105 000 | 15 770 | 17 836 | 16 019 | 49 625 | 47,26 | 69 360 |
| 12-13 - Enseignement du 2e degré | 486 000 | 79 288 | 81 021 | 93 160 | 253 469 | 52,15 | 277 444 |
| 15 - Equipements adminis- tratifs divers | 8 000 | 4 429 | 177 | - | 4 606 | 57,58 | 4 606 |
| 16 - Enseignement artistique | 4 800 | 125 | 204 | 80 | 409 | 5,26 | 775 |
| 17 - Enseignement agricole | 65 200 | 1 217 | 3 500 | 3 417 | 8 134 | 11,68 | 15 992 |
| 18 - Formation des person- nels enseignant | 2 000 | 263 | 96 | - | 359 | 17,95 | 359 |
| 19 - Formation profession- nelle | 60 200 | 4 605 | 5 802 | 200 | 10 607 | 17,62 | 10 607 |

Secteur I - Education Formation/

Pour l'ensemble de ce secteur le taux de réalisation de l'hypothèse basse du P.R.D.E. à l'issue des 3 premières années du VIe Plan atteint presque 45 %. Il manque donc 15 % pour considérer ce taux de réalisation comme correct. Les autorisations de programme prévues au P.R.D.E. reposaient sur des objectifs quantifiés dont on peut donc mesurer le taux de réalisation. La contribution des collectivités locales devant être faible dans la réalisation des équipements relevant de ce secteur, c'est l'insuffisance des dotations de l'Etat qui explique ici la faiblesse du taux d'exécution du Plan.

Enseignement du 1er degré : le P.R.D.E. prévoyait la réalisation annuelle moyenne de 250 classes nouvelles. En 1971 et 1972, 340 seulement ont été réalisées ; la dotation de 1973 permet de penser que l'objectif ne sera atteint qu'à la hauteur de 40 % à l'issue des 3 premières années du Plan.

Enseignement du 2d degré, 1er cycle : l'objectif quantifié du P.R.D.E. vise à la réalisation sur la période du VIe Plan de 36 700 places nouvelles (dont 600 destinées à 4 Ecoles Nationales de Perfectionnement -E.N.P.-) et de 27 sections d'éducation spécialisée (S.E.S.) de 96 places chacune. A la fin des 3 premières années du Plan 19 100 places nouvelles (dont 1 E.N.P. à Dinan) auront été créées, soit 52 % des objectifs, et 16 S.E.S., soit 59 % des prévisions.

Enseignement du 2d degré, 2e cycle : les objectifs retenus au P.R.D.E. prévoient la réalisation de la carte scolaire

- à 97 % pour le cycle court (elle était de 72 % à la fin du Ve Plan) ce qui correspond à une augmentation moyenne annuelle de 5 %.
- à 97 % pour le cycle long (81 % à la fin du Ve Plan) soit une augmentation moyenne annuelle de 3,2 %.

Les dotations accordées à ce sous-secteur en 1971 et 1972 ont permis une réalisation annuelle moyenne de 3,5 % pour le cycle court et de 2,8 % pour le cycle long.

Les autorisations de programme prévues pour 1973 -étant légèrement supérieures aux dotations de 71 et 72- permettent de penser que la carte scolaire sera réalisée à la fin des 3 premières années du Plan

- à 83 ou 84 % pour le cycle court (soit 11 à 12 % -il resterait donc environ 15 % des objectifs à réaliser en 74 et 75)
- à 90 % pour le cycle long (soit 9 % -il resterait 7 % à réaliser au cours des deux dernières années).

*

* *

A part les dotations destinées aux équipements administratifs (dont les objectifs seront réalisés à près de 60 % à la fin de 1973), les quatre autres sous-secteurs auront été réalisés à moins de 18 % à la fin de 1973 :

Les enseignements artistiques parce que la principale opération prévue au P.R.D.E., construction d'une nouvelle Ecole d'Architecture à Rennes, est envisagée pour la fin du Plan.

L'enseignement agricole parce qu'il semble que la localisation de l'établissement d'enseignement supérieur vétérinaire doit échapper à la Région et qu'aucune notification n'a été faite à l'enseignement supérieur agronomique. L'aide à l'enseignement agricole privé parvient à un taux d'exécution de 123 % dès la fin de 1973.

La formation des personnels enseignants,

La formation professionnelle, les dispositions et l'application des lois du 16 juillet 1971 sur la formation permanente changent les perspectives envisagées en 1971.

*

* *

L'enseignement supérieur et la recherche relèvent de financements nationaux exclusivement et sont classés comme "Grands Projets".

SECTEUR II - SANTE

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteur et Sous-Secteurs | P.R.D.E. : hypothèse retenue | Autorisations de programme individualisées | | | Total 1971+1972 + 1973 | % | Montant total des travaux pour 1971 - 1972 - 1973 |
|---|------------------------------------|---|--------|--------|------------------------------|-------|--|
| | | 1971 | 1972 | 1973 | | | |
| II - SANTE | 121 400 | 26 972 | 11 068 | 21 374 | 59 414 | 48,94 | 152 131 |
| 21 - Etablissements hospitaliers | 60 800 | 14 357 | 3 312 | 10 957 | 28 626 | 47,07 | 79 000 |
| 22 - Etablissements et services spécialisés de soins et de prévention | 44 225 | 6 904 | 3 706 | 7 385 | 17 995 | 43,45 | 40 723 |
| 23 - Action sanitaire en faveur des personnes Agées | 14 675 | 5 171 | 3 867 | 3 032 | 12 070 | 82,24 | 30 600 |
| 24 - Formation des person- nels sanitaires | 1 700 | 540 | 183 | - | 723 | 42,50 | 1 808 |

Secteur II - Santé

A l'issue des 3 premières années du Plan, les autorisations de programme affectées à ce secteur représenteront 48,9 % de l'enveloppe prévue en hypothèse basse au P.R.D.E.

Seul le sous-secteur "Action sanitaire en faveur des personnes âgées" a un taux de réalisation très satisfaisant : 82 % du P.R.D.E.

Les autres sous-secteurs et rubriques -d'après les informations disponibles- auront un taux de réalisation inférieur à 50 % :

- les hôpitaux non C.H.U. : 47 %
- la formation des personnels sanitaires -pour laquelle aucune dotation ne serait prévue en 1973- : 42,5 %
- lutte contre les maladies mentales : 41,2 %
- les autres établissements polyvalents, P.M.I. et divers sanitaires (catégorie II) : 77 %, taux très satisfaisant.
- aucune information ne nous a été communiquée sur les crédits qui auraient pu être attribués aux centres de transfusion sanguine (catégorie I). De même pour la tuberculose.

Il conviendrait d'ajouter à ce secteur Santé, les crédits attribués aux grands projets, C.H.U. BREST et RENNES.

Le taux de réalisation est insuffisant par rapport à des enveloppes qui avaient été jugées elles-mêmes trop faibles par tous les responsables régionaux. La crise traversée par l'enseignement de la médecine et qui ne semble pas être surmontée, a attiré l'attention du public et des Pouvoirs Publics sur ces questions. Mais les conditions d'accueil et de fonctionnement de certains hôpitaux bretons demeurent difficilement admissibles en 1973. Il a été demandé qu'un plan de rattrapage soit préparé par le Ministère de la Santé Publique, il devrait être connu dans les prochaines semaines.

Lors de son récent voyage, le Premier Ministre a annoncé une dotation de 20 millions pour l'hôpital sud de Rennes en 1974 et l'engagement de travaux pour un montant global de 75 millions pour le C.H.U. de Brest.

SECTEUR III - EQUIPEMENTS SOCIAUX ET CULTURELS

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteur et Sous-Secteurs | P.R.D.E. hypothèse retenue | Autorisations de programme individualisées | | | Total | % | Montant total |
|--|----------------------------|--|--------|--------|----------------|----------|-------------------------------------|
| | | 1971 | 1972 | 1973 | 1971+1972+1973 | P.R.D.E. | des travaux pour 1971 - 1972 - 1973 |
| III - EQUIPEMENTS SOCIAUX ET CULTURELS | 257 200 | 20 497 | 45 318 | 38 319 | 104 134 | 40,47 | 261 908 |
| 31 - Action sociale | 62 600 | 2 436 | 18 307 | 11 540 | 32 283 | 51,55 | 74 687 |
| 32 - Education surveillée Etablissements pénitentiaires | 29 000 | 1 200 | 293 | 1 000 | 2 493 | 8,50 | 2 493 |
| 33 - Equipements sportifs et socio-éducatifs | 123 500 | 12 010 | 19 429 | 18 500 | 49 939 | 40,43 | 140 639 |
| 34 - Conservation du patrimoine | 37 610 | 4 851 | 7 072 | 7 039 | 18 962 | 50,41 | 42 975 |
| 35 - Action culturelle | 4 590 | - | 217 | 240 | 457 | 8,87 | 1 114 |

Secteur III - Equipements sociaux et culturels

Le taux d'exécution de l'hypothèse basse du P.R.D.E. à l'issue des 3 premières années du Plan approcherait 40,5 %.

Ce sont les sous-secteurs "Action sociale" et "conservation du patrimoine" -domaines dans lesquels les collectivités locales interviennent pour près de 60 %- qui atteignent le taux d'exécution le plus satisfaisant : supérieur à 50 %. Les dotations concernant "l'action culturelle" et les équipements relevant du Ministère de la Justice correspondent à un taux d'exécution extrêmement faible : inférieur à 9 % au bout de 3 ans. Les dotations attribuées aux "équipements sportifs et socio-éducatifs" -les collectivités locales intervenant là pour près de 65 % du montant des travaux- permettront la réalisation des prévisions à 40 % à la fin des 3 premières années du Plan.

Dans le domaine de l'Action Sociale, les équipements destinés à l'enfance protégée et inadaptée ont été très faiblement dotés. Les dotations des années 1974 et 1975 des autres rubriques devront être au moins supérieures aux dotations des trois premières années du Plan pour respecter les objectifs quantifiés de ce sous-secteur.

Les dotations relativement faibles accordées aux équipements relevant du domaine Sportif et Socio-Educatif ont pour contrepartie la contribution importante que les collectivités locales doivent apporter à leur réalisation. La répartition et l'affectation de l'enveloppe 1973 n'est pas connue d'une manière détaillée. Il semble néanmoins que pour parvenir à la réalisation des objectifs quantifiés fixés dans le P.R.D.E., il faille maintenir le rythme de réalisation des terrains de sports et de clubs de jeunes et accroître substantiellement celui des piscines industrialisées, des gymnases et des centres aérés.

Ce sont les équipements qui ne font pas l'objet de crédits déconcentrés qui ont été les moins dotés dans le sous-secteur Conservation du Patrimoine. Les autres rubriques ont un taux d'exécution très satisfaisant.

COMPARAISON DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES BRETONNES
AVEC LES OBJECTIFS DU VI^e PLAN

| | 1970 | 1971 | 1972 | 1975 objectifs |
|---|---------|---------|---------|-------------------|
| Lait - collecte | 26,8 | 29,2 | 32,0 | 33,8 |
| - production (en million d'hl.) | 32,5 | 34,6 | 37,6 | 38,5 |
| Viande bovine (en t. de viande nette) | 112 300 | 129 500 | 131 600 | 163 000 |
| Viande de veau (en t. de viande nette) | 43 300 | 35 500 | 39 500 | 37 000 |
| Viande de porc (en t. de viande nette) | 303 000 | 322 000 | 348 000 | 450 000 |
| Poulets de chair (en t. de viande nette) | 117 000 | 114 000 | 100 300 | 70 000 |
| Oeufs (milliards unité) | 1,65 | 2,00 | 2,24 | 1,5 |
| Pommes de terre (1 000 qx) | | | | |
| - primeurs | 1 750 | 1 800 | 1 455 | 2 100 |
| - semences | 1 224 | 1 600 | 1 419 | 1 600 |
| - conservation | 14 000 | 10 480 | 8 992 | 6 500 |
| Petits pois (1 000 qx) | 310 | 330 | 266 | 72 |
| Haricots (1 000 qx) | 622 | 690 | 406 | 99 |
| Choux-fleurs (1 000 qx) | 2 270 | 2 440 | 2 608 | 1 600 |
| Artichauts (1 000 qx) | 865 | 1 010 | 1 147 | 90 |

Sources : - Services Régional de Statistiques Agricoles.
- VI^e Plan agricole breton.

Agriculture

Le tableau permet de comparer l'évolution des productions des 3 dernières années par rapport aux objectifs 1975 prévus pour le VI^e Plan Agricole Breton. La croissance relative des productions animales s'est encore accentuée.

La production et la collecte de lait ont toutes chances de dépasser sensiblement les objectifs malgré la stabilisation du taux de collecte. La Bretagne est maintenant la première région productrice de lait. La croissance de la production en Bretagne n'a été affectée ni par la "psychose des excédents de 1971", ni par les durs conflits qui ont marqué l'année 1972.

A l'inverse on atteindra difficilement les objectifs prévus pour la production de viande bovine. Le démarrage prometteur de la production de jeunes bovins en ateliers qui devait permettre de les atteindre risque d'être partiellement mis en cause par le niveau insuffisant des prix. Les abattages et les expéditions de veaux restent sans doute trop importants pour permettre une augmentation suffisante de la production de bovins adultes.

La production de viande de porc a continué à croître de façon assez régulière. Elle n'atteindra peut-être pas les 450 000 tonnes prévues pour 1975 mais devrait dépasser sensiblement 400 000 tonnes.

La production de volailles et oeufs n'a pas diminué comme on l'avait craint lors de la préparation du VI^e Plan, elle connaît même une certaine reprise grâce à la production des volailles dites annexes.

En ce qui concerne la production de légumes, la situation est satisfaisante pour les légumes frais du Nord-Finistère, chou-fleur et artichaut, les quantités produites sont régulièrement supérieures à celles prévues en 1975. Par contre, pour les principaux légumes de conserve, petits pois et haricots, la production des années récentes est nettement inférieure à celle prévue pour 1975. La conserverie bretonne n'a pas encore surmonté ses difficultés. La diminution des productions traditionnelles de pommes de terre est plus forte que celle initialement prévue.

Globalement les objectifs semblent devoir être atteints, le dépassement pour certaines productions compensant la diminution de certaines autres.

L'augmentation correspondante du revenu des agriculteurs est sensible (mais pas satisfaisante pour tous). Les fluctuations de prix, notamment pour la viande bovine, risquent toujours de remettre en cause l'effort d'investissement des agriculteurs les plus dynamiques. Cependant les déficits de productions (sauf pour le lait) envisagés à l'échelon européen ou sur les marchés mondiaux paraissent une meilleure garantie pour l'évolution des prix et des revenus à moyen terme que les règlements nationaux ou européens.

SECTEUR IV - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PROTECTION DU MILIEU NATUREL

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteur et Sous-Secteurs | P.R.D.E. hypothèse retenue | Autorisations de programme individualisées | | | Total | % | Montant total des travaux |
|--|----------------------------|--|--------|--------|----------------|----------|---------------------------|
| | | 1971 | 1972 | 1973 | 1971+1972+1973 | P.R.D.E. | pour 1971 - 1972 - 1973 |
| IV - AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PROTECTION DU MILIEU NATUREL | 269 470 | 41 925 | 52 223 | 53 081 | 147 229 | 54,63 | 460 621 |
| 41 - Aménagement de l'espace rural | 257 440 | 40 570 | 50 533 | 51 060 | 142 163 | 55,22 | 440 299 |
| 43 - Protection et aménagement de l'espace rural | 3 230 | 695 | 125 | 539 | 1 359 | 42,07 | 3 941 |
| 46 - Eau | 8 800 | 660 | 1 565 | 1 482 | 3 707 | 42,12 | 17 381 |
| 47 - Pollution air-mer et autres nuisances | - | - | - | - | - | - | - |

/ Secteur IV - Aménagement de l'espace et protection
du milieu naturel /

La rubrique budgétaire de très loin la plus importante, concerne l'adduction d'eau. Aux subventions du Ministère de l'Agriculture s'ajoutent :

- des dotations de la Rénovation Rurale d'ailleurs prévues au P.R.D.E. (15 millions en H.B), 2,8 millions ont été versés à ce titre en 71 et 72;
- des dotations des départements, plus de 24 millions en 71-72
- les emprunts contractés par les départements pour le programme régional spécial (10,4 millions en 71 et 72, 97 prévus en 1973)

Le montant des travaux correspondants s'élève à 146 millions pour ceux qui sont subventionnés par l'Etat, à 220,4 au total pour les 2 premières années du Plan.

L'ensemble de ces interventions devrait permettre d'achever enfin l'alimentation en eau des campagnes d'ici fin 1977, avec notamment la mise en oeuvre d'une 2e tranche de programme régional spécial, le taux de desserte actuel étant de 72 %.

La rubrique assainissement qui comprend les stations d'épuration et le traitement des ordures ménagères a un taux d'exécution correct par rapport à l'hypothèse basse (51 % fin 1973). La part de l'Etat est modeste dans ce domaine, l'ensemble des travaux d'assainissement ruraux de la région s'est élevé à plus de 55 millions pour les 2 premières années du Plan.

Le taux de réalisation paraît satisfaisant pour l'électrification rurale au bout de 3 ans, 71 % de l'hypothèse basse. S'y ajoutent des crédits Rénovation Rurale non prévus initialement. Le montant total des travaux engagés dans la région est supérieur à 60 millions pour les 2 premières années du Plan. L'Etat n'a participé à l'ensemble que pour 14 %. Il paraît souhaitable qu'il puisse participer au renforcement de la distribution rendue indispensable par la modernisation de l'agriculture, là où les installations ne sont pas récentes.

Les autres interventions du Ministère de l'Agriculture pour l'aménagement et l'environnement se répartissent en de nombreuses rubriques beaucoup moins importantes et pour lesquelles une comparaison entre enveloppes du Plan et réalisations annuelles est beaucoup plus délicate au travers des documents disponibles.

Le taux d'exécution pour l'accueil, l'animation et l'aménagement de villages, opérations à but surtout touristique est très satisfaisant (73 % au bout de 2 ans). Les crédits Rénovation Rurale sont également supérieurs à 50 % de l'enveloppe initialement prévue. Il en est de même pour les aménagements hydrauliques.

Les crédits attribués pour l'étude de Plans d'Aménagement Ruraux sont moitié plus faibles que prévu, mais compte tenu des travaux effectués par le Ministère de l'Equipement, en application de la Loi Foncière, il n'est pas évident que ce type d'intervention conserve un grand intérêt.

SECTEUR V - DEVELOPPEMENT URBAIN

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteurs et Sous-Secteurs | P.R.D.E. : | Autorisations de programme : | | | Total : | % : | Montant total : |
|---|-------------|------------------------------|--------|--------|-------------|---------------|-----------------|
| | hypothèse : | individualisées : | | | 1971+1972 : | P.R.D.E. : | des travaux : |
| | retenue : | 1971 : | 1972 : | 1973 : | + 1973 : | pour 1971 - : | 1972 - 1973 : |
| V - DEVELOPPEMENT URBAIN | 331 400 | 31 827 | 64 314 | 47 736 | 143 877 | 43,41 | 375 508 |
| 51 - Etudes et Expérimentation | 22 000 | 1 580 | 2 275 | 3 320 | 7 175 | 32,61 | 7 175 |
| 52 - Circulation et transports en milieu urbain | 126 060 | 8 485 | 21 485 | 21 352 | 51 322 | 40,71 | 92 565 |
| 53 - Réseaux et Services urbains | 109 000 | 19 340 | 20 329 | 16 740 | 56 409 | 51,75 | 212 440 |
| 54 - Aménagement foncier | 74 340 | 2 422 | 20 225 | 6 324 | 28 971 | 38,97 | 63 328 |

Secteur V - Développement urbain

Pour l'ensemble de ce secteur, à l'issue des 3 premières années, les dotations ne représentent que 43,4 % de l'enveloppe prévue par l'hypothèse basse du P.R.D.E. Tous les sous-secteurs ont un taux d'exécution inférieur à 52 %. Les dotations globales annoncées pour 1973 ne sont pas plus élevées que la moyenne des dotations déléguées en 1971 et 1972.

Les dotations études et expérimentation se trouveraient réalisées à 32,6 %. Les "études régionales d'aménagement et de planification urbaine" atteignent un taux d'exécution de 53 % grâce à la dotation consacrée en 1973 aux travaux d'élaboration du Schéma d'Aménagement du littoral breton -étude qui n'était pas prévue lors de l'établissement du P.R.D.E.-. Les dotations réservées aux "études localisées d'urbanisme" (S.D.A.U. et P.O.S.) portent le taux d'exécution de cette rubrique à 47,5 %. La lenteur de la poursuite de ces études risque de compromettre les objectifs fixés qui visaient à l'établissement et à l'approbation des S.D.A.U. avant la fin de 1973 pour la majorité d'entre eux. Par ailleurs l'enveloppe initiale était sans doute trop faible par rapport aux travaux prévus pour l'application de la Loi Foncière. Ces retards peuvent avoir des conséquences graves. En augmentant les délais d'attribution de permis de construire on risque de ralentir l'activité du Bâtiment. En attendant les décisions d'affectation des sols on risque de réduire le marché foncier et de provoquer une nouvelle augmentation des prix des terrains constructibles.

Le taux d'exécution des équipements relevant du sous secteur Circulation et transports en milieu urbain n'atteindra que 40,7 % à l'issue des 3 premières années du Plan; toutes les rubriques sont affectées. Rappelons que c'est au sein de ce sous-secteur que l'on a diminué de moitié l'enveloppe prévue pour les équipements de catégorie III pour la répartir sur la catégorie II. C'est dans ce sous-secteur également qu'apparaît la rubrique "voies express nationales" dont nous avons précisé qu'elle semblerait faire l'objet d'un double compte avec certaines voies réalisées dans le cadre du Plan Routier Breton.

Les réseaux et services urbains atteignent un taux d'exécution de 52 %. La dotation 73 a été la plus faible des 3 premières années. Les dotations pour l'alimentation en eau restent très faibles : 39 %. L'assainissement atteint un taux d'exécution plus satisfaisant : 64 %. Il semble que les objectifs de raccordement au réseau seront satisfaits. C'est l'importante opération de Rennes IV qui absorbe la plus grande partie des crédits accordés par l'Etat au titre des "grands transferts d'eau". Le taux d'exécution de cette rubrique est satisfaisant : 56 %. Il l'est moins pour les "stations d'épuration" : 46 %. Le coût des équipements relatifs aux "grands transferts d'eau usée" a été sous-évalué lors de l'établissement du P.R.D.E. C'est pourquoi on trouve là un taux d'exécution de 135 %. Les dotations accordées au titre des ordures ménagères atteignent près de 50 % de l'enveloppe prévue au P.R.D.E.

Un effort important devra être réalisé au cours des deux prochaines années pour permettre au sous-secteur Aménagement Foncier d'être doté comme prévu, 40 % à peine de l'enveloppe ont été délégués à la Région au cours des 3 premières années.

SECTEUR VI - COMMUNICATIONS

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteur et sous-secteurs | P.R.D.E. : | Autorisations de programme : | | | Total : | % : | Montant total : |
|---|-------------|------------------------------|--------|--------|-------------|------------|-----------------|
| | hypothèse : | individualisées : | | | 1971+1972 : | P.R.D.E. : | des travaux : |
| | retenue : | 1971 : | 1972 : | 1973 : | + 1973 : | | pour 1971 - : |
| | | | | | | | 1972 - 1973 : |
| VI - COMMUNICATIONS | 148 330 | 14 911 | 33 384 | 34 570 | 82 865 | 55,86 | 295 523 |
| 61 - Routes en rase campagne | 66 000 | 9 076 | 15 911 | 11 486 | 36 473 | 55,26 | 131 309 |
| 62 - Voies navigables et ports fluviaux | 6 970 | 280 | 750 | 400 | 1 430 | 20,53 | 2 197 |
| 63 - Ports maritimes | 57 725 | 4 423 | 14 830 | 19 709 | 38 962 | 67,50 | 145 713 |
| 65 - Aviation civile | 17 600 | 1 132 | 1 893 | 2 865 | 5 890 | 33,46 | 16 194 |
| 66 - Marine Marchande | 35 | - | - | 110 | 110 | 314,20 | 110 |

/ Secteur VI - Communications /

L'essentiel de l'effort de l'Etat concerne pour le VIe Plan, l'exécution du Plan Routier Breton, classé "grand projet" et financé à 100 % sur crédits nationaux. On sait que la dotation globale prévue de 1971 à 75, 1 milliard de F, ne permettait pas la réalisation de l'objectif physique solennellement annoncé en 1969, avant les compléments ajoutés ultérieurement. Mais le taux d'inflation connu depuis aggrave la différence. Bien que les dotations annuelles soient d'environ 200 millions de F comme prévu, le réseau risque de n'être réalisé qu'au 2/3 à la fin de 1975. Il importe donc de réévaluer la dotation annuelle pour tenir compte au moins de la dépréciation monétaire comme on le fait pour les dotations du Ministère de l'Equipement concernant l'ensemble de la France.

A côté de ce grand projet, les dotations pour les autres infrastructures de communications paraissent bien faibles.

Le taux de réalisation pour le reste du réseau de rase campagne est normal, les dotations plus importantes pour la voirie communale compensant la faiblesse relative de celles intéressant la voirie départementale.

En ce qui concerne les voies navigables les dotations ont été très faibles. L'enveloppe initiale ne permet d'ailleurs pas de remettre en état de navigabilité l'ensemble du réseau des canaux bretons. La question doit être à nouveau soulevée lors de la préparation du VIIe Plan.

Pour les ports maritimes le taux d'exécution est très satisfaisant à l'issue des 3 premières années du Plan (67,5 %) mais très variable d'une catégorie à l'autre. Rappelons ici que l'enveloppe globale consacrée aux ports a été diminuée dans l'hypothèse retenue de 17,8 % par rapport à l'hypothèse basse du P.R.D.E. Cette diminution n'affecte que les ports principaux qui relèvent de la catégorie I. Les enveloppes prévues au P.R.D.E. sont déjà largement dépassées pour les ports de pêche principaux et les ports de commerce secondaires. Cependant les dotations initiales ne correspondaient pas à une politique délibérée d'exploitation maximale de la position maritime de Bretagne. Le grand projet brestois reste relativement modeste par rapport à l'Esquisse et tarde à se concrétiser. C'est une des questions essentielles qui va se poser pour la préparation du VIIe Plan. Toutefois les déclarations du Premier Ministre concernant la forme de 500 000 tonnes rehausseront considérablement l'enveloppe déléguée à ce projet si les travaux commencent avant 1975.

Les dotations pour les aéroports et la navigation aérienne ne correspondent à la fin de 73 qu'à près de 34 % de l'enveloppe du P.R.D.E. Devant l'accroissement du trafic, une révision du système de desserte de la Bretagne va s'imposer qui impliquera un nouvel effort d'équipement.

Enfin les crédits affectés aux Télécommunications (cf. tab. "grands projets) doivent permettre la réalisation anticipée des objectifs (automatisation intégrale en 75 et amélioration de la fluidité du trafic). Ces crédits sont exclusivement nationaux et l'importance de la part non régionalisée pour des raisons techniques ne permet pas de situer précisément les dotations affectées à chaque région. On peut craindre par contre que la mise en place de l'Autoroute Electronique de l'Ouest n'ait pas les effets bénéfiques espérés, du moins à court ou moyen terme.

SECTEUR VII - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

(sommes en milliers de francs courants)

| Secteur et Sous-Secteurs | P.R.D.E. | Autorisations de programme | | | Total | % | Montant total |
|---|----------------------|----------------------------|---------------|---------------|---------------------|--------------|---|
| | hypothèse retenue | individualisées | | | 1971+1972 + 1973 | P.R.D.E. | des travaux pour 1971 - 1972 - 1973 |
| | 1971 | 1972 | 1973 | | | | |
| VII - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | 423 000 | 98 631 | 77 593 | 69 830 | 246 054 | 58,17 | 1 047 445 |
| 72 - Productions agricoles et forestières | 353 000 | 70 932 | 59 504 | 66 362 | 196 798 | 55,75 | 803 077 |
| 73 - Conditionnement, stocka: ge, transformation et distribution des pro- duits alimentaires | 63 000 | 27 399 | 17 755 | 2 868 | 48 022 | 76,22 | 233 028 |
| 77 - Hôtellerie et formes complémentaires d'hébergement | 7 000 | 300 | 334 | 600 | 1 234 | 17,63 | 11 340 |

Il concerne en fait presque exclusivement l'agriculture, la forêt et la transformation des produits agricoles.

Les attributions de crédits à la Société Bretonne d'Aménagement et d'Etablissement Rural (SBAFER) se font à un rythme normal par rapport aux prévisions du P.R.D.E.

Pour le remembrement l'Etat a dépensé presque 60 millions de F en 1971 et 1972 (plus 12 millions de Crédit Rénovation Rurale). Les prévisions 1973 sont de 28 millions (plus 4,8 millions Rénovation Rurale), le taux de réalisation sera porté ainsi de 38,4 à 41 % de l'enveloppe P.R.D.E. Les crédits FEOGA attribués à la Bretagne doivent permettre une accélération. Cependant, il ne sera remembré que 128 000 hectares pendant les 3 premières années alors que l'objectif était d'atteindre 100 000 hectares par an pour terminer l'opération en 1980, en allégeant certains travaux connexes (ce qui ne se fait systématiquement que pour les opérations financières, par la Rénovation Rurale).

Les subventions accordées pour les bâtiments d'élevage seront supérieures en fin 1973 à celles prévues pour l'ensemble du Plan, la prévision initiale était d'ailleurs trop faible.

Les crédits distribués au titre de la Prime d'Orientation Agricole s'élevaient fin 1972, à 73 ou 75 % de l'enveloppe prévue au VIe Plan, l'attribution de la P.O.A. devenant exclusive de celle de la P.D.R. l'enveloppe initiale sera largement dépassée.

Les autres crédits d'Etat accordés surtout pour le développement de l'équipement d'accueil touristique en zone rurale, sont très faibles par rapport à ce qui avait été prévu et par rapport à la participation des collectivités locales.

CONCLUSIONS

Avec les grands projets, les prévisions financières du VI^e Plan, en très forte hausse par rapport au Plan précédent, permettaient à la Bretagne pour la première fois d'obtenir une part des dépenses d'investissement public de l'Etat à peu près proportionnelle à l'importance relative de sa population. Elle était ainsi l'une des régions françaises les mieux dotées, très loin derrière la région parisienne, région la "plus subventionnée de France" comme le rappelait le dernier Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Plan.

Mais les crédits d'Etat attribués à la Bretagne pour les trois premières années du Plan atteignent à peine 50 %, en francs courants, des enveloppes prévues au Programme Régional de Développement et d'Équipement dans l'hypothèse basse.

Si ce rythme se poursuit, comme cela paraît probable d'après les premières indications du Budget 1974, le retard pris sera d'environ 1 an à la fin du Plan, et un peu plus prononcé en Bretagne que pour l'ensemble de la France. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire le retard sera de l'ordre de 2 ans, sur 5 ans cela fait beaucoup. L'avantage relatif obtenu au début du Plan par la Bretagne se sera ainsi sensiblement amenuisé.

Les dotations Rénovation Rurale n'apparaissent pas ainsi globalement supplémentaires au niveau de la Région, mais permettent d'accentuer l'effort d'investissement sur certaines zones malgré la tentation à laquelle cèdent certaines administrations départementales de les gérer comme les dotations normales de leur Ministère.

Cette habitude de prendre du retard dans les réalisations d'équipement public par rapport aux intentions est grave. L'une de ses causes profondes tient à l'utilisation du budget de l'Etat pour faire face aux aléas de la conjoncture économique, pratique institutionnalisée par la réapparition du Fonds d'Action Conjoncturelle. En effet, les dépenses de fonctionnement des administrations progressent assez régulièrement et sont pratiquement incompressibles, c'est donc le budget d'équipement qui supporte tous les aléas de la conjoncture. Il en sera forcément ainsi, tant que l'essentiel de la politique d'équipement relèvera de l'Etat et non de collectivités locales renouées.

L'analyse sectorielle montre que l'effort financier doit porter en priorité, pour les deux dernières années du Plan, en Bretagne, sur :

- l'équipement hospitalier. Le Ministre de la Santé Publique doit venir en Bretagne et l'Administration préparer un programme spécial ;

- les opérations de remembrement en Allégeant certains travaux connexes ;

- les Etudes d'aménagement et d'urbanisme.

Il convient d'accélérer les réalisations concernant :

- l'enfance handicapée ;
- l'équipement sportif ;
- l'équipement pénitentiaire ;

- la restauration des monuments et la rénovation urbaine.

Il convient d'actualiser les crédits concernant les routes et le développement urbain.

Pour le VII^e Plan il faudra notamment :

- prévoir un plan spécial de développement de la Bretagne Intérieure ;

- étudier les avantages d'un axe de transport central lourd ;

- mettre en place les moyens efficaces de préservation du littoral ;

- réétudier l'équipement portuaire dans son ensemble qui ne correspond pas aux potentialités de la position géographique de la Bretagne ;

- achever au plus vite le Réseau Routier prévu au 1^{er} Plan Routier Breton et le compléter notamment avec des transversales Nord-Sud dans le cadre d'un 2^e Plan ;

- revoir le système de desserte aérienne de la région. Le système actuel conduit à une impasse ;

- étudier globalement l'alimentation en eau de la région et les équipements correspondants ;

- améliorer les possibilités d'utilisation des canaux bretons.

II - P R O S P E C T I V E

Questions et Propositions

La démarche et la présentation sont ici toutes différentes.

Le groupe PROSPECTIVE présente quelques affirmations qui ont recueilli l'unanimité. Il s'est posé les questions qui lui ont paru les plus importantes pour l'avenir à long terme de la Région et s'est efforcé d'y apporter des éléments de réponse.

Il a ainsi abouti à plusieurs suggestions qui consistent surtout à approfondir les problèmes essentiels.

Le résultat de cette réflexion est présenté sous 7 têtes de chapitres :

- Généralités
- Développement des activités
- Emploi
- Mode et Cadre de Vie
- Tourisme
- Infrastructure
- Questions essentielles

Généralités

- L'objectif prioritaire que s'était fixé la Bretagne depuis plus de 20 ans est presque atteint : l'équilibre global du bilan migratoire (mais il recouvre encore un fort déséquilibre pour les jeunes sortant de l'école, d'autant plus important que leur niveau de formation est élevé).

Faut-il dès à présent se fixer un nouvel objectif de nature différente ?

- Le deuxième objectif qui permettait d'atteindre le précédent : créer plus d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires qu'il n'en disparaissait dans l'agriculture, pour faire face à la mutation rapide de ce secteur d'activité, le plus important de la région, est également atteint.

Faut-il rechercher de nouvelles activités motrices susceptibles d'accélérer le développement, de diversifier l'économie bretonne, de garantir une certaine pérennité des emplois et quelles activités ?

- Le troisième objectif : assurer un certain équilibre au sein de la région dans la répartition géographique des activités et du peuplement n'est pas atteint. Au contraire l'écart se creuse entre
 - Rennes et le reste de la Région,
 - la Bretagne Intérieure et la Bretagne littorale
 - l'Ouest et l'Est de la Région.

La moitié de la population bretonne se trouve dans l'aire d'étude du schéma du littoral (communes littorales et sublittorales), les 2/3 habitants à moins de 30 kms des côtes.

La Bretagne Intérieure ne regroupe que 20% des habitants pour 40% du territoire, sa densité est moitié plus faible que celle de l'ensemble de la région, égale d'ailleurs à la densité moyenne française.

- L'exode rural " lié à la mutation de l'agriculture va devenir très faible d'ici 10 à 20 ans suivant les " Pays ". Le reflux des grandes villes prendra-t-il le relais pour alimenter la croissance des villes bretonnes petites ou moyennes ?

L'évolution externe à la région qui aura le plus d'importance sur son devenir à long terme, concerne l'arrêt naturel ou volontaire de la croissance quantitative de la Région Parisienne et la date à laquelle il se produira.

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITESActivités liées à la MerActivités portuaires

La Région de Bretagne (4 départements) ne dispose pas de sites du type grand estuaire avec de grandes disponibilités d'eau douce et d'importantes surfaces planes au ras de l'eau. Elle dispose par contre des meilleurs sites naturels en eau profonde et d'une bonne partie des sites potentiels pour des grands projets réalisés au large.

Il n'est pas sûr que tous les navires puissent continuer à fréquenter la Manche, ce qui risque de remettre en cause le rôle des grands ports de la Mer du Nord comme ROTTERDAM.

Paradoxalement on ne dispose pas à l'échelon national d'études prospectives permettant de préciser les caractéristiques et la localisation des ports (non plus que des canaux) que l'on devra construire dans l'avenir.

Il conviendrait donc :

- de réaliser une étude prospective à l'échelon national sur les caractéristiques des ports futurs,
- de réaliser une analyse exhaustive des sites potentiels de la façade atlantique française et pratiquer les réservations foncières pour préserver toutes les possibilités,
- d'étudier plus précisément la possibilité de créer un port d'éclatement de porte containers à la pointe de la Bretagne, les caractéristiques juridiques de l'organisation à mettre en place, ses liaisons avec un centre de commerce mondial "World trade Center" travaillant pour l'ensemble de la façade atlantique française,
- d'étudier les possibilités liées au développement du cabotage.

Il apparaît maintenant probable qu'un ou deux grands complexes industriels portuaires seront à créer sur la façade atlantique française dans les 10 à 20 ans. Il n'est pas sur qu'ils trouvent place, pour des raisons techniques ou d'environnement, dans l'un des deux grands estuaires de cette façade, la Basse-Loire ou la Gironde.

La question qui se pose pour les bretons sera sans doute moins de demander la réalisation d'un tel projet en Bretagne mais de savoir s'ils sont prêts à l'accepter pour des raisons de qualité de cadre de vie d'un grand projet.

Offshore aurait sans doute beaucoup moins d'inconvénients que les réalisations classiques. Il est vraisemblable qu'une part de la main d'œuvre recrutée serait alors d'origine étrangère. Il n'apparaît plus que la création d'emplois dans les industries de base portuaires soit nécessaire pour équilibrer le bilan migratoire d'une région comme la Bretagne, mais il est évident que si elles sont créées et se développent à la pointe de la Bretagne, elles ont beaucoup plus de chances d'entraîner la création d'activités induites dans la péninsule.

Exploitation du Plateau Continental

pétrolière

La prospection va démarrer. Il n'est pas possible d'anticiper sur ses résultats. Les événements récents vont sans doute accélérer les recherches.

Les autres ressources minérales semblent assez mal connues, par exemple les nodules métalliques. Il convient donc de faire une étude systématique des ressources du plateau continental, telle que le B.R.G.M. l'a entreprise. **terre** Compte tenu de sa position géographique, la Bretagne pourrait avoir un rôle de leader pour tout ce qui est exploitation des ressources du plateau continental. Convient-il de mettre en place un organe qui consoliderait les chances de la Bretagne dans ce domaine ?

L'aquaculture peut aussi se développer sur les côtes bretonnes, il convient dès à présent de réserver les sites les plus propices.

Une question reste à résoudre, celle des limites du plateau continental et du droit d'exploitation ou de concessions qui relève d'accords internationaux.

Autres activités

Les caractéristiques de la Bretagne n'impliquent aucune contre indication pour le développement des activités économiques. Seule la répartition géographique des activités à faible taux de développement permet de penser qu'elles ont peut de chances d'être créées en Bretagne. Cependant la durée de vie d'une activité économique semble diminuer. Il convient de rechercher les activités assurant une certaine pérennité aux emplois créés. Il semble que les emplois qualifiés aient une plus grande stabilité que les autres. Il convient donc de poursuivre le développement d'activités tertiaires notamment dans la recherche.

Le développement des moyens de télécommunications aura une importance grandissante sur la localisation des activités, mais il est encore difficile de dire quelle influence pourra avoir la mise en place de "l'autoroute électronique de l'ouest". Pour les communications terrestres, il conviendrait d'analyser les conséquences de la création du tunnel sous la Manche.

La disponibilité de main d'œuvre en Bretagne liée à la mutation de l'agriculture bretonne va disparaître d'ici 10 à 20 ans, mais il faut créer des emplois acceptés par la population locale. Il semble que l'on souhaite de plus en plus des emplois stables (liés à la nature même des activités) et des emplois qualifiés. Mais la recherche de la stabilité risque de pousser une partie très importante de la population vers les activités tertiaires, les emplois administratifs en particulier. Il convient donc de revaloriser le travail manuel.

Il paraît difficile de dire si la tendance à la spécialisation des tâches se poursuivra, même si elle va dans le sens d'une meilleure productivité car une tâche trop spécialisée ou trop parcellaire risque de ne présenter aucun intérêt et de ne plus être acceptée.

La localisation des emplois paraît liée essentiellement à la répartition actuelle de la population et de la population urbaine en particulier. Le seul inconvénient des villes moyennes est l'étroitesse du marché de l'emploi surtout pour l'installation des ménages où l'homme et la femme travaillent.

La formation permanente avec des moyens bien répartis géographiquement doit permettre de mieux résoudre cette question et également d'expérimenter et de mettre au point de nouvelles méthodes pédagogiques.

Dans la mesure où une certaine forme de développement entraîne la création d'emplois non pourvus par les autochtones, ne vaut-il pas mieux accueillir la main d'œuvre étrangère dans une région comme la Bretagne plutôt que dans la région parisienne ? Les bretons sont-ils prêts à le faire ?

Mode et Cadre de Vie

Le principal atout de la Bretagne tient à son cadre de vie, à la taille et à la répartition de ses villes ?

A niveau de vie égal il devrait coûter moins cher de vivre en Bretagne que dans beaucoup d'autres régions. Ses caractéristiques doivent permettre d'éviter les grandes concentrations urbaines et renverser les tendances actuelles qui poussent à la concentration, éviter la "civilisation du week-end" (c'est-à-dire une coupure entre la vie sociale professionnelle et la vie sociale d'habitant), permettre une participation à la vie collective, une meilleure utilisation des équipements et services publics comme la formation permanente par exemple, et d'offrir une beaucoup plus grande variété de choix dans le mode et le rythme de vie (partage du temps de loisirs à l'intérieur de l'année, de la semaine de la journée, des formules de travail à mi-temps etc...)

Il faut rechercher la meilleure utilisation de l'espace :

- éviter la prolifération des résidences secondaires dont l'implantation est plus difficile à contrôler
- éviter la surdensification du littoral et le dépérissement de l'intérieur
- assurer une croissance équilibrée des villes de façon à avoir un centre urbain animé dans chaque pays.

Dans cette optique, il faudrait éviter de créer une coupure entre zones rurales, et urbaines lors du choix des orientations, à long terme, d'où retenir comme aire d'étude des SDAU : le PAYS.

- assurer des relations très commodes entre les différents chef lieux de pays.

Mais la répartition du peuplement se jouera en grande partie sur le partage des coûts d'accueil des activités et des ménages entre secteur public et secteur privé.

A l'heure actuelle on pourrait envisager un processus de développement de la Bretagne de la façon suivante. Les facilités de communications et la généralisation de la pratique du week-end dans la région parisienne et les plus grandes villes peuvent permettre à un nombre croissant de ménages d'avoir une résidence secondaire en Bretagne, de plus en plus utilisée jusqu'à ce que la famille habite en Bretagne, la personne active allant travailler par exemple 4 jours par semaine à Paris.

Dans une deuxième phase, certaines des activités pourraient être transférées en Bretagne de façon à être mieux localisées pour diminuer les trajets domicile-travail. Ce processus possible mais lent risque de conduire à une mauvaise répartition de l'habitat. Pourquoi ne pas anticiper en implantant tout de suite certaines activités dans la région ? On pourrait réaliser une enquête auprès des habitants de la région parisienne ayant une résidence secondaire en Bretagne ou ayant l'intention d'en avoir une, sur leurs aspirations à long terme.

Tourisme

Le développement du tourisme est lié à la question posée précédemment, mais il semble que le développement de cette activité suscite à l'heure actuelle une réaction de rejet, non seulement d'un certain nombre de personnes mais également de la part d'un certain nombre de collectivités bretonnes. Le bilan financier pour ces collectivités, entre l'apport du tourisme et les dépenses qu'il entraîne, ne paraît plus forcément positif. Il serait utile d'effectuer ce bilan pour l'ensemble de la région.

Il conviendrait de chercher des formules qui permettent une utilisation des équipements pendant toute l'année et à la disposition des habitants permanents. Aussi nous a-t-il paru utile de faire le bilan qualitatif des avantages et des inconvénients liés aux activités touristiques pour la Bretagne :

Facteurs positifs :

- l'activité touristique améliore le niveau des services des villes bretonnes,
- elle permet la création d'emplois mais souvent saisonniers
- elle entraîne un apport de revenus difficiles à chiffrer
- elle est un moyen efficace de promotion de la région
- elle est souvent une occasion d'améliorer l'habitat
- elle peut être l'occasion d'échanges culturels

Facteurs négatifs :

- l'activité touristique entraîne une augmentation des coûts d'équipements
- elle risque d'entraîner la détérioration de certains sites
- elle risque d'entraîner une baisse de la qualité des services pour les habitants permanents pendant l'été
- elle accélère la surpopulation de la côte
- elle risque de transformer, voir même de réduire, certaines expressions culturelles bretonnes en simples représentations.
- elle risque d'accélérer la hausse du prix des terrains.

Infrastructures

On ne citera ici que les plus importantes qui risquent d'avoir une influence notable sur la physionomie de la Bretagne à long terme.

Il y a place en Bretagne pour 1 ou 2 aéroports internationaux. Il faudrait réétudier la localisation de l'aéroport desservant l'aire métropolitaine NANTES-SAINT NAZAIRE. Une localisation à mi chemin entre RENNES et NANTES permettrait de desservir les deux villes ainsi que la Bretagne Sud et d'assurer le développement du Pays de REDON.

Cet aéroport pourrait jouer un rôle d'éclatement

pour l'Ouest armoricain. La poursuite du développement des liaisons bilatérales entre chaque ville bretonne et Paris conduit à plus ou moins long terme à une impasse.

Un autre aéroport à la pointe de la Bretagne peut se justifier. La question se pose de savoir s'il serait possible d'utiliser l'aéroport de LANDIVISIAU à des fins civiles plutôt que de poursuivre l'équipement des aéroports existants.

En ce qui concerne le réseau routier au delà de la réalisation du Plan Routier Breton, faut-il réaliser un axe central lourd sous forme autoroutière ou avec de nouveaux modes de transports de CHATEAULIN à RENNES ou de BRES vers la Loire moyenne qui permettrait :

- de desservir les zones les moins développées de la Bretagne
- d'éviter de transformer le réseau routier à 4 voies qui fait le tour de la péninsule en autoroute qui risquerait de créer une coupure physique et d'aggraver le déséquilibre entre une Bretagne Intérieure élargie et une Bretagne littorale surpeuplée.

Il convient de réaliser la " rocade des estuaires " qui si elle ne concerne pas directement la Bretagne péninsulaire, lui permettrait de bénéficier des flux provoqués à la fois par la création du tunnel sous la Manche et le développement possible de la péninsule Ibérique.

Il serait intéressant après l'amélioration de la desserte ferroviaire de RENNES-PARIS, d'étudier une desserte cadencée des principales villes bretonnes du littoral à partir du réseau existant.

Il ne paraît guère possible de faire de prévisions à long terme sur l'utilisation des canaux bretons, mais leur remise en état apparaît comme un pari raisonnable. Il est très souhaitable de préserver toutes les voies qui pourraient être réservées à la circulation non automobile (chemins de douaniers, berges des canaux, chemins ruraux, ainsi que le réseau à voie métrique) et d'éviter un désinvestissement qui pourrait être lourd de conséquences.

Il ne semble pas qu'il y ait de suites immédiates et prévisibles de la mise en place de l'" Autoroute Electronique de l'Ouest ".

Questions essentielles

L'avenir à long terme de la Région se jouera pour l'essentiel sur notre capacité à maîtriser l'occupation du sol dans les prochaines années. Les moyens juridiques et financiers actuels ne permettent pas de faire face efficacement à la pression de la demande pour l'occupation du littoral notamment;

Il est indispensable de trouver de nouvelles formes de relations entre la collectivité et les propriétaires particuliers. Il faut à la fois éviter la spéculation et éviter les injustices les plus criantes.

On peut s'inspirer des systèmes d'imposition foncière pratiqués à l'étranger. L'une des formules les plus simples et les plus efficaces serait l'instauration d'un impôt foncier basé sur la valeur déclarée par les propriétaires, valeur qui servirait de référence lors du rachat par la collectivité. L'usage de cet impôt pourrait relever du PAYS.

L'un des facteurs les plus décisifs sur la répartition du peuplement est la répartition géographique de l'argent public destiné à l'investissement.

Les règles actuelles de subvention projet par projet favorisent implicitement la concentration géographique. Un système de redistribution du produit des impôts nationaux destinés à l'équipement public par région et par Pays, essentiellement en fonction du nombre de leurs habitants, devrait permettre d'éviter des effets néfastes du système de redistribution actuel.

Les deux grandes questions qui vont se poser pour l'aménagement du territoire national concernent - la date de l'arrêt naturel ou voulu de la croissance quantitative de la région parisienne et l'utilisation que l'on fera de la façade atlantique française.

Les intérêts de la première sont fort bien représentés, la deuxième est complètement inorganisée. Ces problèmes sont traités essentiellement à PARIS.

Il paraît souhaitable de créer un centre de recherche prospective qui pourrait être un lieu de confrontation et de propositions des principaux partenaires directement intéressés par le devenir de cette façade atlantique.

III - PROPOSITIONS POUR LE VII^o PLAN

- Définition d'un objectif central à moyen terme
- Proposition sur la procédure
- Proposition d'équipement

Il ne revient pas à la Commission de préparation du VII^o Plan de trancher cette question mais simplement de la poser et d'apporter des éléments de réflexion à ceux qui auront à en décider.

Nous l'avons vu, la plupart des objectifs quantifiés traditionnels de la Bretagne sont atteints ou en voie d'être même si c'est imparfaitement :

- l'équilibre global du bilan migratoire (avec un déficit persistant et grave pour les jeunes en particulier les mieux formés)
- la création d'emplois non agricoles (même si la part du secteur tertiaire est plus forte que celle du secteur secondaire)
- l'importance relative des investissements publics de l'Etat en Bretagne qui est maintenant presque proportionnelle au pourcentage de sa population dans l'ensemble national.

La question se pose à l'occasion de la préparation du VII^o Plan de maintenir ces objectifs ou tout au moins de maintenir leur caractère prioritaire.

D'autres objectifs ne sont pas atteints :

- l'égalité des salaires ou des revenus à travail égal quel que soit la localisation géographique de l'emploi. Ob- tenu, en principe, depuis 2 ans en Italie, où les disparités étaient beaucoup plus fortes que chez nous, cet objec- tif est réalisable par le biais de ^{la} fiscalisation partielle du budget de la sécurité sociale dont le principe a été adopté par le gouvernement.

Réduite à la suite des évènements de Mai 1968, qui provoquèrent une forte hausse des plus bas salaires, il ne semble pas que la différence ait beaucoup évolué depuis. Il faut rappeler aussi que des disparités sont au moins aussi fortes entre "pays" à l'intérieur de la Bretagne, qu'entre régions dans l'ensemble de la France.

- la répartition harmonieuse de la population et la croissan- ce équilibrée des villes.

~~----- Ici au contraire, l'écart se creuse entre les vil- les les plus importantes, RENNES en particulier et les autres~~
Mais ces évolutions ne peuvent s'inverser du jour au lende- main. Mais si l'on veut renverser les tendances lourdes dans la décennie 1980-1990, c'est dès le VII^o Plan qu'il faut prendre les dispositions essentielles.

En dehors des moyens d'orientation des activités économiques, dont l'efficacité reste faible, et des équipe- ments lourds, dont les effets ne sont pas automatiques ou systématiques, c'est la mise en place des PAYS qui aurait

l'impact le plus important sur la croissance relative des villes. L'attribution de nouvelles fonctions de chef-lieu de Pays à 6 ou 10 villes bretonnes auraient un impact sans doute décisif sur leur développement. Rappelons seulement que le nombre de salariés du secteur public sera avant 1985 sans doute supérieur à celui des agriculteurs en Bretagne !

- Dans le domaine des institutions régionales, rappelons qu'une étape, sans doute fort imparfaite, mais vraisemblablement irréversible, vient d'être franchie, malheureusement et dans l'immédiat dans un cadre géographique qui n'est pas le plus adéquat.

Les "Pays" sont en pleine gestation, le C.E.L.I.B. a fait de leur promotion son objectif principal lors de sa dernière Assemblée Générale. Le contenu de cette politique est défini dans le rapport approuvé par le Comité Directeur le 15 Septembre 1973. La préparation du VII^e Plan peut être une occasion d'affirmer tout l'intérêt de ce cadre géographique et d'expérimenter leur fonctionnement. L'essentiel des propositions qui suivent sur les procédures d'élaboration régionale du VII^e Plan s'appuient sur l'échelon du Pays.

Il faut rappeler d'ailleurs que l'Administration Régionale s'est déclarée favorable à cette méthode à condition qu'elle puisse s'appuyer sur les syndicats mixtes créés dans le cadre des pays, tandis que la Chambre régionale de Commerce élabore des perspectives d'occupation économique de l'espace breton par Pays.

- Enfin il faut bien reconnaître que c'est dans le domaine culturel que les progrès ont été de loin les plus modestes. Mais ils ne relèvent pas pour l'essentiel de la planification telle qu'elle est conçue en France. Ils dépendront beaucoup plus de l'attitude des bretons eux-mêmes. Mais on peut espérer, qu'au moins, les pouvoirs parisiens acceptent de remettre en liberté des expressions culturelles originales, notamment les langues minoritaires.

Proposition sur la procédure

Nous ne reviendrons pas sur l'exposé des motifs qui conduisent à privilégier l'échelon des Pays pour la préparation du VIIe Plan. Ils ont été précisés dans le document de la commission " La Planification en Bretagne, bilan et propositions " largement diffusé et repris pour l'essentiel dans le rapport sur la " Promotion des Pays ".

Nous rappelons ici simplement les propositions essentielles dégagées à la suite de ces travaux et déjà largement approuvées :

- Retenir à chaque fois que cela sera possible le " Pays " comme aire d'étude pour l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U)
- Retenir ce même cadre pour la préparation du VIIe Plan qui devrait être logiquement la traduction en un programme physique et financier à moyen terme des orientations à long terme du S.D.A.U.
- Confier aux sous-préfets un rôle de coordination des administrations dans la préparation du VIIe Plan, dans le cadre des arrondissements (éventuellement modifiés là où ils correspondent mal aux pays). Ils pourraient être assistés dans cette tâche par une sorte de mission constituée de quelques fonctionnaires détachés à temps partiel et temporairement.
- Mettre en place là où ils n'existent pas encore des organismes de développement de Pays, si possible sous forme de Syndicats Mixtes qui pourraient assurer la synthèse et la coordination des projets d'équipement des communes et se présenter comme l'interlocuteur responsable vis à vis des administrations.
- S'orienter vers une formule d'allocation globale au Pays se substituant progressivement au système de subvention par projets communaux. Il serait utile d'ailleurs de récapituler pour le VIe Plan et si possible pour le Ve Plan, les participations financières de l'Etat aux dépenses d'investissement public par grandes rubriques et par Pays.

Comme cela a été fait au VIe Plan pour la Région, on pourrait lors de la préparation du VIIe Plan, demander à chaque Pays une répartition prévisionnelle d'une enveloppe financière globale entre différents types d'équipements. A cet échelon l'exercice serait beaucoup plus concret.

Il apparaît dans les premiers choix méthodologiques du Commissariat au Plan que l'aspect territorial aura une place plus importante dans la préparation du VIIe Plan à l'échelon national qu'il n'en a eu jusqu'à présent.

- Le modèle REGINA qui doit se substituer au modèle FIFI prend en compte des grandes régions (ZEAT)

- Les premiers travaux demandés par le Commissariat au Plan, à l'I.N.S.E.E. sont réalisés dans la région de Bretagne par Z.E.D.E.

Il importe de renforcer ce mouvement, en Bretagne il sera infiniment plus facile d'intéresser de nouveaux venus et notamment des jeunes, à l'élaboration du Plan d'abord au niveau de leur Pays, qu'au niveau régional où la démarche reste beaucoup plus abstraite.

En tout état de cause, il reste des projets ou des programmes qui par leur nature ou par leur ampleur ne pourront être menés à bien qu'au niveau régional. Nous en donnons une première liste ci-après qui n'a pour objet que de servir de base de discussion en vue de dégager les priorités d'équipement du VIIe Plan. Il reviendra à l'Etablissement Public bientôt mis en place de se prononcer sur ce sujet.

+
plutôt

Propositions d'Equipement

- Poursuite des programmes importants engagés au VIe Plan
 - . Plan Hospitalier (localisation d'un 3ème CHU ?)
 - . 2ème Plan routier breton, concernant notamment les voies Nord-Sud
 - . Remembrement
 - . Equipement pour la réparation navale à BREST

- Mise en oeuvre de nouveaux programmes :
 - . programme spécial de développement de la Bretagne Intérieure
 - . révision du système de desserte aérienne de la Bretagne (remise en cause de la localisation de l'aéroport international desservant l'aire métropolitaine de Nantes Saint-Nazaire ?)
 - . équipement portuaire, possibilités de créer un port d'éclatement de porte containers et une plate forme industrialo-portuaire lourde.
 - . système d'alimentation en eau potable de l'ensemble de la région
 - . mise en application du Schéma d'Aménagement du littoral, notamment renforcement des moyens financiers pour les réservations foncières (aussi bien pour les zones naturelles que pour le développement d'activités, aquaculture, installations portuaires que pour les zones les plus agréables pour l'urbanisation)
 - . remise en état partielle ou totale des canaux bretons
 - . remise en valeur du patrimoine bâti ancien de la Bretagne
 - . préservation et entretien d'un réseau de voiries sans automobiles

L'idée a également été émise pour les années 1980 d'organiser une manifestation internationale de type exposition universelle ou jeux olympiques qui pourrait être prise en charge par l'ensemble de la Région.

Un effort plus important que par le passé devra être consenti pour le développement urbain aussi bien au niveau des études que des équipements mais il devrait logiquement relever, pour l'essentiel, des " Pays " et être précisé dans la prochaine phase.

